APF Association des Paralysés de France
Bouge les Lignes !

Délégation départementale de la Vendée

Monsieur Luc BOUARD
Président
La Roche sur Yon Agglomération
54 rue René Goscinny
85000 LA ROCHE SUR YON

Objet : Conseil Communautaire du 24 septembre et Schéma directeur des transports AD'AP

La Roche sur Yon, le 18 septembre 2015

Monsieur le Président,

Nous vous avons adressé le 7 mai dernier un courrier vous expliquant notre inquiétude au regard des choix de la collectivité que vous présidez de ne pas mettre en accessibilité les arrêts de bus réputés *non prioritaires* (nouvelles normes introduites par l'ordonnance du 27 septembre 2014, normes honteuses que l'APF et la quarantaine d'associations mobilisées au sein du Collectif '*Pour une France Accessible* dénonce avec insistance).

Vous n'avez pas répondu à ce courrier, mais lors d'une Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA), Monsieur Favreau, Président de la Commission Transport, a informé que l'agglomération allait finalement mettre en accessibilité 20 et 41 quais réputés non prioritaires.

Cette avancée n'est pour nous pas encore suffisante et satisfaisante. En effet en laissant des quais non accessibles, l'agglomération installe un réseau « gruyère » mettant en difficulté les personnes en situation de handicap bien entendu, mais aussi les personnes âgées, les parents ayant des enfants en poussette, et les blessés temporaires.

Pour atteindre l'accessibilité complète du réseau des transports de La Roche agglomération, il resterait 21 quais à mettre en accessibilité. Cela représente un coût maximum pour la collectivité de 200 000 € sur 3 ans, donc moins de 70 000 € par an (le coût moyen pour aménager un quai, annoncé par l'agglomération des Sables d'Olonne, est de moitié moins (4 500 € en moyenne contre 9 000 € en moyenne pour La Roche Agglomération), donc il est probablement possible de réaliser quelques économies substantielles)

Monsieur Favreau nous a indiqué que l'aménagement des quais *non prioritaires* était impossible pour des raisons budgétaires. **L'agglomération ne peut donc investir 70 000 € par an pour permettre à l'ensemble des habitants des 33 communes d'utiliser l'ensemble du réseau.**

Le 4 septembre dernier, vous avez annoncé sur votre compte twitter que 440 000 € étaient investis pour la seule année 2015 pour réaliser des pistes cyclables sur le territoire de La Roche Agglomération.
Vous annoncez également que 220 000 € seront investis chaque année de 2016 à 2020 pour les pistes cyclables.
Cela représente un investissement total pour les pistes cyclables de 1 540 000 € sur 6 ans.

www.apf.asso.fr
Résidence Les Terrasses - Bât. D – Appt 80 - 40 rue de Wagram - 85000 LA ROCHE SUR YON
Tél. : 02.51.37.03.47 - Fax : 02.51.47.97.21 - E.mail : dd.85@apf.asso.fr - Blog : http://dd85.blogs.apf.asso.fr

Bien entendu nous respectons ce choix politique concernant les pistes cyclables, choix qui répond à une volonté et une priorité des élus, mais nous ne pouvons que constater que lorsqu'il y a la volonté politique de réaliser un projet, l'argent ne manque jamais.

Réaliser des pistes cyclables n'est pas une obligation légale.
Rendre les transports accessibles est une obligation légale.
C'est surtout une obligation morale vis à vis des personnes à mobilité réduite. Et c'est le sens même de la loi *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*

Nous comptons donc sur vous, Monsieur le Président, et sur l'ensemble des élus du Conseil Communautaire pour voter, le 24 septembre prochain, un SDA ADAP prévoyant de mettre en accessibilité l'INTEGRALITE des quais de bus, y compris les arrêts dits non prioritaires selon de nouveaux textes, certes légaux, mais illégitimes aux yeux de celles et ceux qui se retrouvent discriminés du fait de leur handicap, exclus des transports en commun.

Dans l'attente des choix politiques qui seront exprimés lors du Conseil Communautaire à venir, et au travers le SDA ADAP qui sera déposé en Préfecture d'ici le 27 septembre, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Thierry CRAIPEAU

Représentant départemental

Copie aux élus communautaires :
Jean-Marie Chamard, Philippe Porte, Luc Guyau, Anne Aubin-Sicard, Philippe Darniche, Jean-Louis Batiot, Michel Ferre, Laurent Favreau, Gérard Rivoisy, Yannick David, Jacques Peroys, Anne-Sophie Fagot, Malik Abdallah, Marlène Guillemand, Jean-Marie Chabot, Bruno Dreillard, Sylvie Durand, Bernadette Barre-Idier, Jany Gueret, Philippe Gaborieau, Catherine Laville, Cécile Dreure, Christine Rambaud-Bossard, Isabelle Hérisset, David Bely, Nathalie Brunaud-Seguin, Françoise Raynaud, Bernard Quenault, Jacques Besseau, Geneviève Poirier-Coutansais, Patrick Durand, Nathalie Gosselin, Sébastien Allain, Anne-Cécile Staub, Franck Pothier, Patricia Lejeune, Pierre Régnault, Caroline Founini, Joël Soulard, Anita Charrieau, Guy Batiot, Mireille Piveteau, Jacky Godard, Stéphanie Martineau, Pierre Cassard.

www.apf.asso.fr
Résidence Les Terrasses - Bât. D – Appt 80 - 40 rue de Wagram - 85000 LA ROCHE SUR YON
Tél. : 02.51.37.03.47 - Fax : 02.51.47.97.21 - E.mail : dd.85@apf.asso.fr - Blog : http://dd85.blogs.apf.asso.fr